

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 27

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.

Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Étaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-123

Financement de l'aménagement des locaux des Restaurants du Cœur dans d'anciens locaux du collège Saint Joseph

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Le projet de rénovation d'un local visant à accueillir les Restaurants du Cœur bénéficie d'un financement du Conseil Départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030 – enveloppe 2 (projets structurants).

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux	50 216,00 €	Département du Finistère - Pacte Finistère 2030	40 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	8 640,00 €	Autofinancement	18 856,00 €
TOTAL	58 856,00 €	TOTAL	58 856,00 €

Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 septembre 2022,

Considérant que Mme Michèle Lacour a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel pour « aménagement des locaux des Restaurants du Cœur dans d'anciens locaux du collège Saint Joseph » tel que proposé ci-dessus ;
- finaliser la demande de financement au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 » du Conseil Départemental en fournissant tout document nécessaire ;
- autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à la subvention.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

